

BON DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES RECENSEES

Association étudiante :

Ci-après désignée « l'emprunteur »

Représentée par son Président (nom/prénom) :

Objet de la demande (*bref descriptif de l'évènement, lieu, date, horaires*) :

.....
.....
.....
.....

Matériel mis à disposition : *cocher la(les) case(s) correspondante(s)* :

- Système de sonorisation portatif Yamaha Stagepass 600 avec table de mixage et 2 enceintes ; pied enceinte ; pied micro ; pied de scène ; support pour pied micro ; micro filaire + pince micro, raccord multipass, pochette ; câble micro 10 mètres ; câble d'enceinte 15 mètres ; valise à roulettes.
VALEUR : mille trois cents euros (1 300 €)
- Caméra GOPRO Héro 3 + silver ; sandisk micro sd xc 64 Go ; perche Z05 22 cm.
VALEUR: quatre cents euros (400 €)
- Tonnelles (*préciser le nombre, 4 maximum*) de 3m X 3m avec rideaux
VALEUR : quatre mille six cents euros (4 600 €)
- Barbecue Galicia XL tôle 75X50 cm
VALEUR : cent vingt neuf euros (129 €)
- Écran de projection mobile à structure modulaire, format 16/9 en 325x183 cm
VALEUR : mille cinq cents euros (1 500 € TTC)

Le prêt dudit matériel est consenti à titre gratuit à l'emprunteur. Ce dernier s'engage à n'utiliser le matériel que pour l'action déclarée, à l'exclusion de toutes activités commerciales ou industrielles.

Police d'assurance couvrant expressément les risques encourus par le prêt du matériel (compagnie, n° de police, fournir une copie d'attestation) :

Date et horaire d'emprunt :

Date et horaire de retour :

Utilisation du matériel :

Le Bureau Réussite et Vie de l'Etudiant de l'université met à disposition le matériel en bon état de marche ainsi que sa notice d'utilisation, et forme succinctement l'emprunteur à sa manipulation.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité. Toute dégradation découlant d'une utilisation non conforme sera de sa responsabilité.

Il signalera immédiatement tout dysfonctionnement au Bureau Réussite et Vie Etudiante :

03 27 51 10 12 / 03 27 51 10 13 bve@univ-valenciennes.fr

L'emprunteur s'engage à ne confier la manipulation du matériel qu'aux membres formés par lui-même.

En cas de dégradation, de perte ou de vol, l'emprunteur s'engage à prévenir sans délai Le Bureau Réussite et Vie de l'Etudiant de l'université et à prendre en charge le dommage.

En cas d'annulation de l'évènement prévu, l'emprunteur s'engage à prévenir le Bureau Réussite et Vie de l'Etudiant de l'UPHF.

A la date de fin de la mise à disposition, l'emprunteur rapporte le matériel en parfait état de marche auprès du Bureau Réussite et Vie de l'Etudiant de l'UPHF à l'heure convenu. En cas de non-restitution du matériel, l'emprunteur prend en charge le coût de remplacement du matériel.

Fait à Valenciennes, le

Le Bureau Réussite et Vie de l'Etudiant

Céline EGEA

MATERIEL EMPRUNTE LE

L'emprunteur :
Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »

MATERIEL RENDU LE

L'emprunteur :